



Syndicat du Personnel des Institutions européennes

Bruxelles, le 27 mars 2013

R&D vous informe : Exercice de promotion 2013

English version will follow

L'exercice de promotion 2013 va débuter le mois prochain. Comme chaque année **R&D** vous informe, vous conseille et vous aide à rédiger les éventuels appels.

Quota et cascade

- La DG HR a attribué un quota de promotions à chaque DG pour chaque grade, quota qui est censé prendre en compte la population et l'ancienneté dans le grade de cette population.
- Le nombre de promotions est attribué par grade, et chaque DG est tenue de le respecter avec cependant une flexibilité qui permet de transférer un total de 1 à 4 promotions par groupe de fonction (AD et AST) à un grade inférieur ce qui est appelé la technique de "**cascade**".
- La notion de points n'existe plus depuis l'exercice de l'an dernier. Les seules mesures de transitions restantes sont:
 - les DGs doivent justifier la non proposition éventuelle des fonctionnaires qui se trouvaient à 5 points ou moins des seuils de promotion 2011 et qui n'ont pas été promus l'année dernière.
 - les fonctionnaires qui se trouvaient entre 6 et 12 points des seuils de promotion 2011 et qui n'ont pas été promus l'année dernière sont précisés dans Sysper2. Cette indication est là pour rappeler qu'avec une telle distance au seuil, la/le fonctionnaire aurait pu raisonnablement attendre une promotion cette année, mais elle n'oblige en rien les DGs à les proposer pour la promotion cette année.

Permanences moyennes

Le tableau ci-dessous rappelle les permanences moyennes par grade : ces permanences doivent être calculées entre la date de la dernière promotion et le 1 Janvier 2013.

	Permanence moyenne
AD5	3 ans
AD6	3 ans
AD7	3 ans
AD8	3 ans
AD9	4 ans
AD10	4 ans
AD11	4 ans
AD12	4 ans
AD13	5 ans

	Permanence moyenne
AST1	3 ans
AST2	3 ans
AST3	3 ans
AST4	3 ans
AST5	4 ans
AST6	4 ans
AST7	4 ans
AST8	4 ans
AST9	5 ans
AST10	5 ans

	Permanence moyenne
AST4/C	4,5 ans
AST5/C	4,5 ans
AST6/C	5 ans
AST2/D	4,5 ans
AST3/D	4,5 ans
AST4/D	10 ans

Composition des listes de promotions provisoires

Après comparaison des mérites, chaque DG va établir une liste provisoire des fonctionnaires à promouvoir et les Directeurs Généraux rencontreront (entre le 22 Avril et le 15 Mai) les mandatés du Comité Central du Personnel pour un dialogue sur la composition de ces listes. Ces dialogues sont très importants: ils sont l'occasion de discuter de toutes les propositions de promotions et de suggérer des modifications. Près de 200 changements ont ainsi été apportés aux listes initiales suite à ces dialogues lors de l'exercice de promotion 2012.

Publication des listes provisoires et les appels

Les listes de promotions provisoires seront ensuite publiées dans Sysper2 **aux alentours du 27 Mai**. Chaque fonctionnaire prouvable aura ensuite 5 jours ouvrables pour faire appel s'il n'est pas sur ces listes et qu'il estime qu'il aurait dû être promu.

Son appel sera examiné avant **la mi-juillet** par les comités paritaires AD et AST, qui feront une recommandation d'ajouter ou non le fonctionnaire sur la liste de promotion. Ces comités paritaires auront un quota de 5% du nombre total de promotions (soit environ **130 promotions** par comité) à attribuer.

Publication des listes définitives

Suite à la publication des listes définitives des fonctionnaires promus, probablement **fin Septembre ou début Octobre**, le fonctionnaire aura 3 mois pour faire un appel Art. 90 s'il n'est pas satisfait du résultat de son appel.

R&D à votre disposition

R&D se tient à l'écoute de tout le personnel et est à leur disposition pour toutes demandes de renseignements dès à présent. **R&D** recommande également aux fonctionnaires souhaitant faire appel suite à la publication des listes provisoires de ne pas hésiter à prendre contact avec ses représentants afin de les aider dans la rédaction de leurs appels contre leur non-promotion.

Contacts Promotion:

Secrétariat **R&D** : 55676

Email: REP PERS OSP R&D OSP-RD@ec.europa.eu